

**Assurons
un monde
plus ouvert**



Règles d'or des Achats

Janvier 2026

Ce document présente les règles d'or de l'éthique achats de CNP Assurances, qui déclinent les principes de comportement guidant les acheteurs dans leurs relations avec les fournisseurs.

Ces règles visent à clarifier, pour l'ensemble des fournisseurs et partenaires de CNP Assurances, les engagements pris par la fonction achats en matière d'équité, d'objectivité et d'intégrité tout au long du processus achat.

Ces règles d'or constituent une référence commune destinée à garantir la transparence des pratiques, à renforcer la confiance entre CNP Assurances et ses partenaires, et à assurer que les relations fournisseurs s'inscrivent durablement dans une démarche éthique et responsable.



Les règles d'or de l'éthique achats dans les appels d'offres de CNP Assurances

La fonction achats de CNP Assurances inscrit son action dans un cadre éthique strict, garant de la confiance et de l'équité qui structurent ses relations avec ses fournisseurs. Les règles suivantes résument les engagements appliqués par les acheteurs dans la conduite de leurs missions.

Un traitement équitable pour l'ensemble des fournisseurs

L'égalité de traitement. Chaque fournisseur consulté reçoit les mêmes informations, au même moment, dans les mêmes délais. Toute question posée durant un appel d'offres fait l'objet d'une réponse écrite communiquée à l'ensemble des candidats.

Des décisions fondées sur des critères objectifs

L'objectivité des évaluations. Les offres sont évaluées exclusivement sur la base de critères définis et communiqués en amont. Les résultats établis par un groupe de travail ne peuvent être modifiés par une personne extérieure à ce groupe.

Une confidentialité strictement observée

La protection des informations transmises. Les données communiquées dans le cadre d'une offre ou d'un contrat sont traitées avec la plus grande confidentialité, y compris à l'égard des concurrents via des accords de confidentialité systématiques.

Une indépendance des acheteurs préservée

L'absence de conflit d'intérêts. Les acheteurs de CNP Assurances n'acceptent ni n'accordent d'avantages personnels susceptibles d'influencer une décision d'achat. Tout lien personnel ou financier avec un fournisseur entraîne le retrait systématique de l'acheteur concerné du dossier.

Une relation fondée sur le respect mutuel

La courtoisie dans les échanges. L'exigence portée sur la qualité, les coûts et les délais s'exerce dans le cadre d'une relation professionnelle courtoise et fondée sur l'écoute.

Une communication claire et simultanée des résultats

La transparence sur les décisions. Les résultats d'une consultation sont communiqués par écrit, simultanément et individuellement, à l'ensemble des candidats. Un fournisseur non retenu peut à tout moment solliciter les motifs de cette décision.

Un niveau d'exigence éthique partagé

Une responsabilité réciproque. CNP Assurances attend de ses fournisseurs le même niveau d'engagement éthique et responsable que celui qu'elle applique elle-même, dans le respect des principes de développement durable

